

**Commune de VERS SUR SELLE**

Canton d'Amiens - 7

Arrondissement d'AMIENS

80480 VERS SUR SELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 07 décembre 2020 à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, GAPENNE, GRANDSERRE, LEFEBVRE et SALOMÉ, Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, CANDELIER, JACQUESSON, GUY, POURNY et RICHARD

Absent : Monsieur RIQUIER

Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 30/11/2020

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Absentions : 0

<b>Délibération</b>	<b>N° 20/12/11</b>
---------------------	--------------------

**Objet : modification du PLU**

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 du code de l'urbanisme,

Vu le permis d'aménager délivré le 20 Septembre 2019 à LJ IMMO, demeurant 8, Chemin de Saleux à DURY (80 480), pour la réalisation de 38 lots et 6 840 m<sup>2</sup> de surface de plancher maximale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une modification de droit commun du plan local d'urbanisme afin de modifier le règlement de la zone AUr2 afin d'harmoniser les futures constructions avec la zone AUr1,
- de soumettre pour avis le projet de modification aux personnes publiques associées conformément à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce qui serait nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de VERS SUR SELLE.

Fait et délibéré les : jour - mois - An susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

07 décembre 2020

le Maire

E. DUSSART



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de sa transmission

au contrôle de légalité le

21/12/2020

Le Maire

E. DUSSART

